

AR Prefecture

017-211703475-20240703-2024_ST_DEC20-DE
Reçu le 08/07/2024

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

Saint-Jean-d'Angély, le 3 juillet 2024

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2024_ST_DEC20**

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 23 septembre 2003 fixant le montant du loyer annuel de location d'une partie de l'immeuble sis 11 avenue Aristide Briand,

D É C I D E

Article 1 : De conclure avec la société de transports GOUJEAU, représentée par son directeur M. Eric ETIENNE, un bail professionnel pour une partie de l'immeuble situé 11 avenue Aristide Briand à Saint Jean d'Angély, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans moyennant un loyer annuel de 1 568,75 € HT soit 1 882,50 € TTC (valeur actualisée à l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2024).

Article 2 : La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Maire,
Conseillère régionale
Françoise MESNARD



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20240703-2024_ST_DEC20-DE

AR Préfecture le 8 juillet 2024

et par publication dématérialisée le 9 juillet 2024